

PROTOCOLE D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN ANGLAIS

(Niveau A1 du CECRL)



Durant les cinq années d'apprentissage d'une langue vivante à l'école, l'élève doit acquérir les éléments fondamentaux de la langue pour construire une compétence de communication "élémentaire" définie par le **niveau A1** du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Ce protocole, qui permet de vérifier qu'un élève a bien atteint le niveau A1, a été élaboré par une équipe de conseillers pédagogiques et professeurs de langues du 2nd degré des 3 départements de l'académie de Limoges, sous la direction de Madame Linol, IA-IPR d'anglais.

Il fournit des outils de validation du **niveau A1 pour les 5 activités langagières** définies dans les programmes en vigueur : **réagir et dialoguer, parler en continu, écouter et comprendre, lire, écrire.**

Les objectifs sont ceux du **livret scolaire** du Socle Commun paru au [B.O. n°45 du 27-11-2008](#) .

A signaler :

- Certaines compétences **orales** peuvent être validées en CE2 ou CM1. Ceci est signalé par ces logos   .
- Dans la grille de validation, on pourra faire apparaître l'appréciation des évaluations périodiques pour éventuellement pondérer les résultats obtenus lors de la passation du protocole.
- Si le niveau n'est pas atteint, les items non validés pourront être repassés en 6^{ème}, la fiche de validation en tient compte.
- **Dans tous les cas, respecter impérativement les critères de validation donnés pour chaque activité langagière.**

La validation du niveau A1 se fait de la manière suivante :

On comptabilise les **codes 1** pour chacune des 5 activités langagières.

Dans l'esprit du Cadre Européen, il faut **75% de réussite** pour valider **chacune des 5 activités**, et l'élève doit valider les 5 activités pour avoir atteint le niveau A1. On devra impérativement respecter ce principe :

- Au moins 2 items sur 3 avec code 1 = compétence validée
- Au moins 3 items sur 4 avec code 1 = compétence validée
- Au moins 3 items sur 5 avec code 1 = compétence validée

Toutefois, si un élève ne valide pas une compétence à cause **d'un seul exercice pour lequel il a obtenu un code 2**, on pourra, soit lui proposer un autre exercice dans le même domaine (cf. Educreuse* ou Exobanque*), soit se référer aux évaluations périodiques, et s'il a régulièrement maîtrisé cette compétence on pourra lui attribuer un code 1.

Le protocole fournit :

- **un livret de l'enseignant** comportant :

- Les compétences évaluées (cf. **livret scolaire du Socle Commun**, palier 2 « maîtrise d'une langue vivante étrangère »)
- Le déroulé des épreuves et la correction en rouge et les critères d'évaluation (codage type 1-2-9-0). Dans le déroulé des épreuves, les consignes sont données mais elles peuvent être reformulées par le maître et explicitées au besoin. On peut gérer l'écoute par des pauses du lecteur CD si nécessaire.

- **un livret de l'élève** à photocopier

- **des documents en annexe :**

- **des images** format A4 pour les items « Réagir et dialoguer, RD2.1 et RD2.2 »
- **des fichiers mp3** à télécharger pour la compréhension de l'oral et la dictée de mots. Pour graver ces fichiers sur CD, demander conseil aux CPD ou animateurs TICE.
- **Le document « Sports Center »** en format A4 pour une meilleure lisibilité.
- **Une grille de validation A1** (fiche individuelle à transmettre au collège),
- **Un tableau EXCEL** qui effectue la validation et la synthèse (**à renvoyer au CPD LV de son département**).

Groupe de travail LV- Académie de Limoges : C. Brugière, B. Cottin, S. Méraud (professeurs certifiés d'anglais) / E. Giangioffe, P. Jolivet, M. Perchet, M.C. Renson (conseillers pédagogiques) sous la direction de Madame M. Linol IA-IPR d'anglais.

(Merci à Hayley Giles qui a prêté sa voix à Jenny et à Rachel Sims pour la dictée de mots.)

*Educreuse, rubrique évaluation : <http://www.educreuse23.ac-limoges.fr/elve/espeval.htm>

*Exobanque IA 87 : <http://ia87.ac-limoges.fr/circonscriptions/cpd/lv/index.html>

